

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le neuf avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire**,

Présents : **Mmes** BERSANS, CLASTRE, BRUN, LACAVE-PISTAA, HOURS ; **MM.** MARSAGUET, BERNADAS, MICHON, PIAT, MEGE, VALTON, SANCHEZ, DUPOUY, TIRET-CANDELE.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Délibération N° 2019-09-04/001 : Approbation de la convention de mise à disposition des agents de police municipale

Mme le Maire rappelle que, par délibération en date du 27 novembre 2018, la Commune a approuvé la création d'une police municipale inter communalisée.

Par délibération en date du 28 février 2019 la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a approuvé le recrutement d'agents de police municipale et le projet de convention de mise à disposition de ces agents à la Commune.

Mme le Maire rappelle que c'est le président de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées qui est chargé du recrutement des agents de police municipale et que la mise à disposition de ces agents doit être matérialisée par une convention entre la Communauté d'Agglomération et la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention de mise à disposition d'agents de police municipale et autorise Mme le Maire à signer cette convention, par :

- 6 VOIX POUR : Mmes RODRIGUEZ (Maire : voix prépondérante), BERSANS, BRUN, LACAVE-PISTAA, MM. MARSAGUET, VALTON,
- 6 VOIX CONTRE : Mmes CLASTRE, HOURS, MM. PIAT, TIRET-CANDELÉ, DUPOUY, SANCHEZ,
- 3 ABSTENTIONS : MM BERNADAS, MICHON, MEGE

La voix de Mme le Maire étant prépondérante, la délibération est approuvée

3°) Délibération N° 2019-09-04/002 : Mutualisation des services du numérique

Dans le cadre des réflexions menées en vue de l'établissement du schéma de mutualisation des services, la mutualisation du numérique avait été retenue comme une piste prioritaire, par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2015.

Les communes membres de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ont exprimé le souhait de mutualiser les services du numérique.

Mme le Maire précise que la commune aurait un intérêt à participer à cette action de mutualisation du numérique pour le bloc de prestations de base (téléphone, internet) afin de bénéficier de certaines prestations fournies par la Communauté. Le coût de la prestation de base s'élèverait, en moyenne, à 3.50 € HT par an et par habitant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune à la mutualisation du numérique et la convention.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°) Délibération N° 2019-09-04/003 : Vote des taux des taxes locales 2019

Le conseil municipal vote les nouveaux taux des taxes locales. Le produit attendu de **157 698 €** permet d'équilibrer le budget 2019.

Taux des taxes locales 2019 :

- Taxe d'habitation : 9,37 %
- Taxe foncière bâti : 7,57 %
- Taxe foncière non bâti : 35,10 %

Le taux des taxes locales n'a pas été augmenté (idem 2018)

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

5°) Délibération N° 2019-09-04/004 : Vote du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine RODRIGUEZ, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019.

- **Investissement** :

Dépenses : 280 992,00

Recettes : 280 992,00

- **Fonctionnement** :

Dépenses : 706 102,00

Recettes : 706 102,00

Le budget primitif 2019 est voté à l'unanimité des présents

6) Divers

- a) **Monument aux morts**

Un arbre sera planté au monument aux morts (camélia, maronnier...)

- b) **Feu de la Saint-jean**

Le feu de la Saint-Jean aura lieu le vendredi 21 juin 2019

- c) **Marché des producteurs**

Ce marché nocturne qui a eu lieu le samedi 6 avril 2019 a remporté un franc succès. La demande de produits était forte, les producteurs et les acheteurs sont repartis satisfaits.

- d) **Chapiteau**

Jusqu'à maintenant la commune d'Arbus nous prêtait son chapiteau pour les fêtes ; cette année ce n'est pas possible. Plutôt que de louer un chapiteau, la commune envisagerait d'en acheter un d'occasion.

- e) **Commémoration du 8 mai 1945** :

Une cérémonie sera organisée au monument aux morts.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 20 h

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.